Revue Française d'Économie et de Gestion
ISSN : 2728- 0128
Volume 7 : Numéro 11

L'approche par les capabilités comme cadre d'analyse de la pauvreté multidimensionnelle des populations nomades au Maroc : un dépassement de l'approche monétaire

The Capability Approach as a Framework for Analysing the Multidimensional Poverty of Nomadic Populations in Morocco: Moving Beyond the Monetary Approach

BOULKHROUF Brahim
Doctorant en sciences de gestion
École Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir (ENCG Agadir)
Université Ibn Zohr - Maroc
Laboratoire LARGE

SADIK Abdellah
Enseignant chercheur
École Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir (ENCG Agadir)
Université Ibn Zohr - Maroc
Laboratoire LARGE

Date de soumission : 28/09/2026

Date d'acceptation : 06/11/2026

Pour citer cet article :

BOULKHROUF. B. & SADIK. A. (2026) « L'approche par les capabilités comme cadre d'analyse de la pauvreté multidimensionnelle des populations nomades au Maroc : un dépassement de l'approche monétaire », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 7 : Numéro 11 » pp : 942- 964.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License

Résumé

Au Maroc, la population nomade présente des retards marqués selon les indicateurs disponibles, et les instruments officiels de mesure de la pauvreté consultés ne la distinguent pas comme catégorie d'analyse. Le recensement de 2024 compte 16 031 personnes contre 107731 en 1971 soit une baisse de 85,1% en cinquante-trois ans (Elmourtaji, 2026). Plus de 76% se trouvent dans deux régions uniquement Drâa-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun, avec un taux d'analphabétisme qui atteint 72,2% contre uniquement 24,8% au niveau national. De nature conceptuelle, cet article porte sur le cadre d'évaluation préalable à toute mesure. Il établit que l'approche monétaire manque ce qui structure la vie nomade : la faible liquidité du cheptel, le poids de l'autoconsommation, l'accès à des ressources collectives et la mobilité. Il propose de la dépasser par l'approche par les capabilités et formule un apport : une typologie des facteurs de conversion propres au mode de vie nomade, organisée autour de la mobilité et ancrée dans la loi n° 113-13, qui distingue ce que la mesure doit évaluer de ce qui doit l'expliquer.

Mots clés : pauvreté multidimensionnelle, approche par les capabilités, approche monétaire, facteurs de conversion, populations nomades.

Abstract

In Morocco, nomadic populations show marked deficits according to available indicators, yet the official poverty measurement instruments consulted do not distinguish them as a category of analysis. The 2024 census counts 16031 individuals against 107731 in 1971, a decline of 85.1% over fifty-three years (Elmourtaji, 2026). More than 76% are concentrated in just two regions : Drâa-Tafilalet and Guelmim-Oued Noun, and their illiteracy rate reaches 72.2% against 24.8% nationally. This conceptual article addresses the evaluative framework that must precede measurement. It shows that the monetary approach misses what structures nomadic life: the low liquidity of livestock, the weight of self-consumption, access to collective resources, and mobility. It proposes to move beyond it with the capability framework and puts forward one contribution: a typology of conversion factors specific to the nomadic way of life, organised around mobility and anchored in Law 113-13, which separates what the measure must evaluate from what must explain it.

Keywords: multidimensional poverty, capability approach, monetary approach, conversion factors, nomadic populations.

Introduction

En quatre décennies, la mesure de la pauvreté a changé de règles. Longtemps attachée au revenu, elle intègre désormais l'éducation, la santé, les conditions de vie et la liberté réelle d'agir, depuis Sen (1985, 1999) et l'opérationnalisation d'Alkire et Foster (2008, 2011). L'évolution engage une conception du bien-être, donc une définition de qui doit être compté comme pauvre.

Les données du recensement de 2024 analysées par Elmourtaji (2026) établissent que la population nomade est passée de 107 731 personnes en 1971 à 16 031 en 2024, soit un recul de 85,1%. Le Haut-Commissariat au Plan en recensait encore 25 274 en 2014 (HCP, 2016). Drâa-Tafilalet en rassemble 53,9%, et l'ensemble avec Guelmim-Oued Noun dépasse 76%. L'analphabétisme y atteint 72,2%, contre 24,8% au niveau national, et 79,5% chez les femmes. Leurs ménages comptent en moyenne 5,18 personnes, contre 3,9 pour l'ensemble du pays, selon le recensement de 2024 (Elmourtaji, 2026, pour les nomades ; HCP, 2024, pour les moyennes nationales).

Selon l'observatoire national du développement humain (ONDH, 2021) la pauvreté absolue baisse de 15,3% en 2001 à 1,2% uniquement en 2019, alors qu'encore 44,8% des Marocains se déclarent subjectivement pauvres la même année. Cet écart produit par la même institution, suggère que même à l'échelle nationale, l'instrument monétaire ne suffit pas à rendre compte de la privation vécue. Cet écart ne vaut pas mesure, car la pauvreté déclarée repose sur une appréciation subjective, dont la section 3 montre les limites. Il signale seulement que le revenu ne dit pas tout de la privation.

La question posée est donc : dans quelle mesure l'approche monétaire ne permet-elle pas de mesurer ni d'expliquer la pauvreté multidimensionnelle des nomades au Maroc ? L'article présente d'abord sa démarche (section 1), puis situe la question dans son contexte, examine les conceptions disponibles du bien-être et établit pourquoi l'approche monétaire est insuffisante pour les ménages nomades. Il expose par la suite l'approche par les capabilités et en dérive son apport, une typologie des facteurs de conversion organisée autour de la mobilité, puis délimite la population à laquelle la mesure s'appliquera. Il présente enfin à partir de la revue systématique présentée à la section 1, le diagnostic de la littérature et les obstacles qui expliquent l'absence de mesure, puis en tire des implications managériales et territoriales.

1. Démarche de recherche

1.1. Nature de l'article

Cet article est de nature conceptuelle : il ne mesure pas encore la pauvreté des ménages nomades mais il construit le cadre qui permettra de la mesurer. Un article conceptuel doit pourtant suivre une démarche explicite et dire quelles théories il mobilise, et pourquoi (Jaakkola, 2020). Le présent article relève de ce que Jaakkola (2020) appelle l'adaptation de théorie, qui revoit une théorie de domaine à l'aide d'une théorie de méthode La théorie de domaine est ici la typologie des facteurs de conversion de Robeyns (2005), conçue de manière générale. Les théories de méthode sont les travaux sur le nomadisme pastoral (Elmourtaji, 2026 ; Krätli, 2015 ; Scoones, 1995) et la loi n° 113-13. L'insuffisance de l'approche monétaire (section 4) justifie le recours à l'approche par les capabilités, dont la typologie des facteurs de conversion de Robeyns (2005) conçue de manière générale, est adaptée au cas des nomades marocains. Le positionnement épistémologique est post-positiviste : la pauvreté est tenue pour une réalité qui existe indépendamment du chercheur, mais qu'il ne connaît qu'imparfaitement, à travers des indicateurs révisables (Thiétart et al., 2025). Dans ce cadre, la démarche empirique comportera deux temps : une phase qualitative exploratoire par guide d'entretien pour identifier avec les ménages les dimensions à retenir, puis une enquête quantitative par questionnaire auprès des ménages nomades.

1.2. Matériaux mobilisés

L'analyse se base sur trois types de sources. La première est un corpus de 103 références constitué par une revue systématique et bibliométrique conduite par les auteurs, selon les recommandations PRISMA 2020 (Page et al., 2021). Le premier bras repose sur une équation de recherche lancée le 13 juillet 2026 dans Scopus, Web of Science et Springer. Elle a identifié 45 notices, après suppression de 17 doublons, 28 ont été examinées sur titre et résumé et 8 ont été exclues (3 pour homonymie de termes, 5 pour objet hors du champ). Sur les 20 textes évalués pour l'éligibilité, 10 ont été exclus, soit parce qu'ils ne mesuraient pas la pauvreté et ne recouraient pas à l'approche par les capabilités (6), soit parce que leur unité d'analyse était un territoire et non la personne ou le ménage (4), et 10 ont été inclus. Le second bras réunit 93 sources complémentaires (33 ouvrages, 34 articles, 16 rapports institutionnels et documents de travail, 6 chapitres, 3 thèses et un texte juridique), repérées dans Google Scholar, JSTOR, la plateforme des thèses marocaines et les portails du HCP, de l'ONDH, de l'OPHI, de la FAO et de la Banque mondiale. Seuls les résultats utiles au diagnostic de la section 7 en sont repris ici. La deuxième est juridique : la loi n° 113-13 de

2016 sur la transhumance, qui permet de rattacher les facteurs sociaux et environnementaux à des dispositions précises. La troisième, statistique, regroupe les données du recensement de 2024 (Elmourtaji, 2026) et la cartographie nationale de la pauvreté multidimensionnelle (HCP, 2025).

1.3. Étapes de l'analyse

La démarche suit quatre étapes, qui correspondent aux sections de l'article. D'abord six conceptions du bien-être sont confrontées à un même cas type de ménage nomade (sections 3 et 4). Ensuite la typologie générale des facteurs de conversion est adaptée au mode de vie nomade (section 5). Puis la population à laquelle la mesure s'appliquera est délimitée (section 6). Enfin, le corpus de la revue systématique est criblé pour établir l'état de la littérature et les obstacles à la mesure (section 7), avec la présentation des implications managériales et territoriales (section 8).

1.4. Critères de validité

Suivant Thiétart et al. (2025), une recherche doit expliciter la conception de son objet, sa démarche de collecte et ses critères de validité. Pour un article conceptuel, deux critères sont retenus. Le premier est la traçabilité : chaque élément de la typologie renvoie à une source identifiée ou à un article de la loi n° 113-13. Le second est la cohérence interne entre le cadre théorique, la typologie et le statut qui lui est donné dans la mesure à venir. La validité empirique de la typologie reste à établir par l'enquête de terrain.

2. Mesurer la pauvreté des nomades : un contexte international et national favorable

Trois évolutions, d'abord internationale puis nationale, rendent cette mesure à la fois possible et nécessaire.

La première tient aux institutions, et elle concerne directement les nomades. L'ONU a proclamé en 2022 que 2026 serait l'Année internationale des parcours et des pasteurs, la FAO en assure la coordination, avec pour but de garantir aux communautés pastorales un accès aux ressources et une voix dans leur gestion (FAO, 2025). L'UNCCD (2024) ajoute un argument que l'on entend rarement : la mobilité des troupeaux est une réponse à la dégradation des parcours.

Dans le niveau méthodologique : le rapport mondial sur la pauvreté multidimensionnelle d'octobre 2025 réalisé par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative et le Programme des Nations unies pour le développement (OPHI & PNUD, 2025) concernant 109 pays et territoires soit 6,3 milliards d'habitants, montre que 1,1 milliard vivent en situation de

pauvreté multidimensionnelle aiguë. Dont 887 millions sont exposés au moins à un aléa climatique. La méthode favorisée est celle d'Alkire et Foster avec dix indicateurs et un seuil de pauvreté k fixé à 33,3%.

Les nomades marocains, concentrés dans les régions du Sud et Sud-Est (Elmourtaji, 2026), sont potentiellement concernés par cette convergence entre privation et exposition climatique.

Dans le niveau national : le HCP (2025) présente la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle à l'échelle communale, dont ses directions régionales publient des notes de synthèse (Direction régionale du Plan de Marrakech-Safi, 2025 ; Direction régionale du Plan de Rabat-Salé-Kénitra, 2025). Soit en effet entre 2014 et 2024, une incidence nationale qui passe de 11,9% à 6,8% et une intensité de 38,1% à 36,7%, aboutissant à une incidence ajustée (M0) de 4,5% à 2,5%. L'instrument existe donc, et il est décliné territorialement, avec trois dimensions équipondérées et dix indicateurs. Mais il ne distingue pas les nomades comme catégorie d'analyse. Cette population reste donc absente de la mesure.

3. Six façons de concevoir le bien-être, et les cadres concurrents

Avant de mesurer la pauvreté, il faut choisir ce que l'on observe : l'argent, la satisfaction, les biens possédés, ou autre chose encore. C'est ce qu'on appelle l'espace d'évaluation (Sen, 1985). La littérature propose six réponses principales. Appliquées à un même ménage nomade, elles ne donnent pas le même résultat.

La plus ancienne façon de repérer les pauvres passe par l'argent (Approche monétaire). Booth (1889-1903) puis Rowntree (1901) ont calculé ce que coûte un panier de biens nécessaires pour vivre, et tout ménage dont le revenu restait sous ce montant était compté comme pauvre.

La tradition utilitariste, de Bentham (1789) et Mill (1863) jusqu'à Pigou (1920), regarde ailleurs : une personne va bien si elle se dit satisfaite. C'est ce qu'on appelle le welfarisme. Sen (1980, 1985) a montré la limite de ce critère, vu qu'une personne privée de tout depuis longtemps peut s'habituer à sa situation et se dire satisfaite, sans que sa situation se soit améliorée.

L'approche par les besoins fondamentaux (Organisation internationale du travail, 1976 ; Stewart, 1985 ; Streeten, Burki, ul Haq, Hicks & Stewart, 1981) regarde si le ménage dispose d'un minimum de biens essentiels. Ce minimum est fixé par des experts, pas par les ménages.

Avec la privation relative (Townsend, 1979), est pauvre celui qui ne peut pas vivre comme la plupart des membres de sa société. Le ressourcisme (Dworkin, 1981a, 1981b ; Rawls, 1971), lui, s'intéresse aux ressources à la disposition de la personne, par exemple les « biens

premiers » de Rawls. Sen (1980) lui oppose qu'avoir une ressource ne garantit pas qu'on puisse en faire usage.

Enfin, l'approche par les capabilités regarde ce que la personne est réellement libre de faire ou d'être (Sen, 1985, 1999). Le tableau 1 applique ces six approches à un même cas type de ménage nomade. Prenons le cas d'un ménage de cinq personnes qui se déplace avec un troupeau d'environ 150 moutons et chèvres. Il vend peu de bêtes. L'essentiel de ce qu'il produit est consommé par la famille elle-même, et son revenu en argent reste donc faible.

Il vit sous tente, loin de l'école et du centre de santé, mais son troupeau représente un capital important. Ce cas type est construit à des fins d'illustration. Il n'est pas observé, et les conclusions du tableau 1 sont déduites des règles de chaque approche, non mesurées.

Tableau N°1 : Un même ménage nomade vu par les six approches

Approche	Conclusion	Ce que l'approche ne voit pas
Monétaire	Pauvre ou non pauvre selon le prix retenu	Le ménage produit et consomme lui-même une grande partie de ce dont il vit. Pour le compter, il faut lui donner un prix choisi par convention, et c'est ce choix qui décide du résultat.
Welfarisme	Dépend de ce que le ménage déclare	Un ménage habitué aux manques peut se dire satisfait. La méthode ne peut pas le distinguer d'un ménage qui ne manque de rien.
Besoins fondamentaux	Pauvre sur presque tous les indicateurs	Ce qui manque au ménage ne vient pas toujours de sa pauvreté : c'est parfois la conséquence de son déplacement.
Privation relative	Très pauvre	La vie nomade est différente de celle de la majorité par nature. La méthode prend cette différence pour de la pauvreté.
Ressourcisme	Non pauvre	Le troupeau semble être une richesse, mais sa valeur dépend des pâturages, de l'eau et des prix du marché, que le ménage ne contrôle pas.
Capabilités	À déterminer : le ménage peut-il se soigner, scolariser ses enfants, bien vendre son bétail et choisir de rester mobile ?	Pour répondre, il faut des données que ni le recensement ni les enquêtes auprès des ménages ne recueillent pas, à notre connaissance pour cette population.

Source : élaboration des auteurs.

Les cinq premières approches ne s'accordent pas sur le même ménage : deux le jugent pauvre, une le juge non pauvre, et deux font dépendre la réponse d'une convention de prix ou de ce

qu'il déclare. Aucune ne demande ce que ce ménage peut réellement faire. Seule l'approche par les capabilités pose cette question, mais elle a besoin de données qui n'existent pas encore. Ces écarts tiennent moins à un manque de précision des outils qu'à un désaccord sur ce qu'il faut mesurer.

D'autres théories auraient pu servir de cadre à cette recherche. Nous en écartons quatre, présentées au tableau 2[1]. Certaines étudient autre chose que la personne, comme une règle ou une organisation. D'autres expliquent un mécanisme sans offrir de moyen de mesurer le bien-être. Les approches déjà présentées plus haut, comme l'approche monétaire, ne sont pas reprises ici. Il est pourtant utile de présenter ces cadres, car plusieurs éclairent bien une partie de la situation nomade.

Tableau N°2 : Les autres cadres possibles et pourquoi ils ne sont pas retenus

Cadre	Ce que dit la théorie	Ce qu'il explique bien	Pourquoi il n'est pas retenu
Gouvernance des communs (Ostrom, 1990)	Une communauté peut gérer durablement une ressource partagée, sans l'État ni la privatisation, si elle se dote de règles adaptées : limites claires, surveillance, sanctions graduées et règlement local des conflits.	Les règles d'accès aux pâturages, leur fermeture temporaire (mise en défens, agdal) et les contrats de pâturage	Il étudie les règles et la ressource, pas les manques du ménage
Economie néo-institutionnelle (North, 1990)	Les institutions sont les règles du jeu, formelles (lois) et informelles (coutumes), qui encadrent les échanges, fixent le coût des transactions et expliquent les écarts de performance économique.	Le coût des démarches pour obtenir une autorisation et les effets des renvois de la loi à ses textes d'application	Il explique un mécanisme, mais ne mesure pas le bien-être
Evaluation des politiques publiques (Rossi, Lipsey & Freeman, 2004)	Un programme public s'évalue de façon systématique à plusieurs niveaux : les besoins, la logique d'intervention, la mise en œuvre, les effets et l'efficience.	Le lien entre les moyens engagés, les actions réalisées, leurs résultats et leurs effets	Elle évalue un programme et suppose que la politique a des objectifs clairs et mesurables
Théorie des parties prenantes (Freeman, 1984)	Au-delà de ses actionnaires, une organisation doit prendre en compte l'ensemble des acteurs qui pèsent sur ses objectifs ou en subissent les effets.	Le rôle des différents acteurs autour des parcours et la légitimité des instances	Elle étudie l'organisation, pas le ménage

Source : élaboration des auteurs.

[1] La théorie des capacités organisationnelles (Penrose, 1959) porte sur les ressources et les compétences de l'entreprise. Elle est sans rapport direct avec le sujet et n'est mentionnée que pour éviter de confondre les « capacités » au sens de la gestion avec les « capabilités » au sens de Sen.

4. Pourquoi l'approche monétaire est insuffisante pour les ménages nomades

La formalisation dominante de l'approche monétaire est celle des indices de Foster, Greer et Thorbecke (1984), notés FGT. Ils reposent sur une variable unique et continue, le revenu ou la dépense par tête, et sur un seuil unique, la ligne de pauvreté. On note n l'effectif des ménages, z le seuil monétaire, y_i la ressource du ménage i et q le nombre de ménages tels que $y_i < z$. La famille FGT s'écrit :

$$P_\alpha = (1/n) \Sigma_{i\,:\,y_i < z} [(z - y_i)/z]^\alpha, \quad avec\ \alpha \geq 0 \qquad (1)$$

Plus α est élevé, plus l'indice est sensible au sort des plus pauvres. Pour α = 0, l'expression se réduit à $P_0 = q / n$, l'incidence. Pour α = 1, P_1 donne la profondeur, écart moyen à la ligne rapporté à celle-ci. Pour α = 2, P_2 élève cet écart au carré et donne un poids croissant aux ménages les plus démunis. Ces trois indices se décomposent par sous-groupes de population. La profondeur s'écrit aussi comme un produit, et cette écriture servira de point de comparaison :

$$P_1 = P_0 \times I, \quad où \quad I = (1/q) \Sigma_{i\,:\,y_i < z} (z - y_i)/z \qquad (2)$$

I est l'écart relatif moyen des seuls ménages pauvres.

La méthode d'Alkire et Foster (2011) conserve la structure en deux temps, identification puis agrégation, mais modifie chacun de ses deux termes. Elle observe un vecteur de d indicateurs non substituables, affectés de poids w_j de somme unitaire. Le ménage i est privé sur l'indicateur j lorsque x_{ij} passe sous le seuil de privation z_j, ce que note $g_{ij} = 1$, et $g_{ij} = 0$ sinon. Le score de privation pondéré s'écrit :

$$c_i = \Sigma_{j\,=\,1\,\ldots\,d}\, w_j\, g_{ij}, \quad avec\ 0 \leq c_i \leq 1 \qquad (3)$$

Le second seuil, dit de pauvreté (ou d'identification) et noté k, sert à identifier les pauvres, le ménage étant déclaré pauvre lorsque $c_i \geq k$. En notant n_k le nombre de ménages ainsi identifiés, la mesure produit trois quantités :

$$H = n_k / n\ , \quad A = (1/n_k) \Sigma_{i\,:\,c_i \geq k}\, c_i\ , \quad M_0 = H \times A \qquad (4)$$

H est l'incidence, A l'intensité, part pondérée moyenne des privations subies par les ménages pauvres, et M_0 l'incidence ajustée.

La parenté formelle est étroite : les équations (2) et (4) ont la même forme, le produit d'une incidence par une moyenne calculée sur les seuls pauvres. M_0 n'est pas pour autant la transposition multidimensionnelle de P_1 : selon Alkire et Foster (2011), cette transposition est M_1 ($M_1 = H \times A \times G$, où G est l'écart normalisé moyen des privations subies par les pauvres). La notation appelle deux remarques. P_0 et H rapportent l'un et l'autre un effectif à n, mais au

terme d'identifications différentes : ils ne sont donc pas directement comparables. De même q dans l'équation (1) ne désigne pas le même effectif que n_k dans l'équation (4).

Trois différences en découlent. La profondeur n'a pas le même contenu : dans (1) elle mesure une distance monétaire à un seuil, dans (4) un nombre pondéré de privations simultanées. La décomposition n'a pas la même portée, puisque la seconde se décompose en outre par indicateur, et permet donc d'attribuer une part du résultat à l'école, à l'eau ou à l'alimentation. La substituabilité, enfin, ne tient pas à la forme de l'indice mais à l'espace mesuré. Un agrégat monétaire est par construction un espace où tout se compense, tandis que le double seuil traite les dimensions comme non substituables. C'est cette propriété qui est requise lorsque ce qui manque au ménage, comme l'accès à l'école ou aux soins pendant les déplacements, ne peut être compensé par un supplément de revenu.

Aucune des deux familles n'est exempte de limites. P_0 est insensible à la profondeur, objection que Sen (1976) adressait déjà aux mesures de simple dénombrement, et, symétriquement, M_0 repose sur des privations dichotomiques et enregistre qu'un ménage est privé, non de combien. Alkire et Foster (2011) proposent pour les variables cardinales les indices M_1 et M_2, mais, la plupart des indicateurs de pauvreté multidimensionnelle étant binaires, c'est M_0 qui sera mobilisé.

La difficulté n'est donc pas dans l'instrument mais dans la variable qu'il observe, et quatre caractéristiques de l'économie des ménages nomades la rendent inadéquate :

La faible liquidité du cheptel : Le troupeau constitue le patrimoine principal du ménage nomade, mais il ne se convertit pas aisément en revenu courant : chez des agro-pasteurs du Burkina Faso frappés par la sécheresse, les ventes de bétail n'ont compensé qu'au plus 30% des pertes de revenu, en partie parce que les prix chutent lorsque tous vendent en même temps (Fafchamps, Udry & Czukas, 1998). Un ménage peut donc être richement doté au sens patrimonial et sévèrement contraint au sens monétaire, sans qu'aucun des deux états ne décrive correctement sa situation.

Le poids de l'autoconsommation : Une part de la consommation du ménage ne transite pas par le marché. Elle échappe en partie aux enquêtes de dépense, et sa valorisation par imputation reste conventionnelle (Deaton, 1997). La mesure monétaire sous-estime ici mécaniquement le niveau de vie effectif, sans que l'ampleur du biais soit connue. Les enquêtes de consommation corrigent en partie ce biais en imputant une valeur à l'autoconsommation, mais la correction réduit l'écart sans lever la difficulté, puisque le résultat dépend alors du prix retenu.

La prépondérance des ressources collectives : L'accès aux parcours et aux points d'eau détermine davantage la situation du ménage que sa trésorerie (Niamir-Fuller, 1999 ; Ostrom, 1990). Or cet accès ne s'achète pas, il relève d'un droit d'usage, encadré par des institutions coutumières et par la loi n° 113-13 du 27 avril 2016. Un ménage privé de ce droit n'apparaît pas pauvre dans les statistiques de revenu, du moins pas immédiatement.

La mobilité, condition des trois autres caractéristiques : Elle rend possibles les trois précédentes (Krätli, 2015 ; Scoones, 1995). Le troupeau ne se maintient que s'il est conduit vers les pâturages et les points d'eau, l'autoconsommation dépend de ce troupeau, et les ressources collectives ne profitent qu'au ménage nomade qui peut les atteindre. Lorsque la mobilité est interrompue, par la dégradation des parcours ou par l'obstruction des couloirs de passage, le ménage en subit immédiatement les effets. Son revenu, lui, ne baisse que plus tard, lorsqu'il doit vendre une partie de ses bêtes pour faire face. La mesure monétaire enregistre donc la privation avec retard.

Les travaux menés en Afrique de l'Est auprès d'éleveurs nomades vont dans le sens de ce constat. Dans le nord du Kenya et le sud de l'Éthiopie, Little, McPeak, Barrett et Kristjanson (2008) montrent que les indicateurs usuels de pauvreté fondés sur le revenu, l'éloignement ou le degré d'insertion dans le marché traitent les nomades comme un groupe homogène et ignorent les fortes différences de richesse entre ménages. Chez les éleveurs nomades Boran du sud de l'Éthiopie, Lybbert, Barrett, Desta et Coppock (2004) établissent que l'évolution des troupeaux dépend d'un seuil critique, en dessous duquel le troupeau tend à diminuer. Toth (2015) montre qu'en dessous d'un tel seuil, les ménages ne peuvent plus maintenir leur mobilité. Pour les ménages nomades, le revenu ou la dépense n'est donc pas la bonne variable : ce que le ménage peut réellement faire dépend du troupeau et de la mobilité qu'il rend possible. L'approche monétaire ne permet pas non plus, à elle seule, d'expliquer cette pauvreté, car elle constate un niveau de vie mais ne dit pas la cause, alors que la privation du ménage nomade tient d'abord à ce qui l'empêche d'utiliser ses ressources, c'est-à-dire aux facteurs de conversion présentés à la section 5.

Galbraith (1979) apporte un autre éclairage. Il distingue la pauvreté de cas, qui ne frappe que certains individus ou ménages, de la pauvreté de masse, qui pèse durablement sur tout un groupe. Cette distinction conduit à une question : les transformations que vivent les nomades sont-elles choisies ou subies ? Si elles sont subies, la contrainte porte sur le groupe entier, mais ses effets diffèrent d'un ménage à l'autre. Pour saisir ces écarts, il faut un cadre qui

regarde la situation de chaque personne et les libertés dont elle dispose vraiment. C'est ce que propose l'approche par les capabilités.

5. L'approche par les capabilités et les facteurs de conversion

L'approche par les capabilités déplace l'évaluation des ressources vers les libertés réelles. Sen (1985, 1999) en pose les concepts. Entre les ressources dont dispose une personne et ce qu'elle parvient effectivement à faire ou à être s'intercalent des facteurs de conversion, que Robeyns (2005) regroupe en trois catégories : personnels, sociaux et environnementaux. Deux ménages également dotés peuvent ainsi disposer de libertés inégales. Nussbaum (2000, 2011) prolonge le cadre en défendant une liste définie a priori de capabilités centrales. Robeyns (2005, 2017) refuse toute liste unique fixée d'avance, mais propose des critères clairs pour choisir les dimensions à étudier. C'est la position la plus utile pour un travail de terrain, et c'est celle que nous retenons. Sen (1999) laisse lui aussi le choix des dimensions au débat public avec les personnes concernées. Ces critères guideront le choix des dimensions lors de la phase qualitative.

L'apport de l'article est d'adapter ces trois catégories au mode de vie nomade marocain. Les facteurs personnels, sociaux et environnementaux sont chacun reliés à des éléments que l'on peut observer sur le terrain (tableau 3). Plusieurs facteurs sociaux et environnementaux sont en outre reliés aux articles de la loi n° 113-13, qui ne traite pas des facteurs personnels.

Tableau N°3 : Typologie des facteurs de conversion appliquée au cas nomade marocain

Catégorie	Contenu	Eléments observables	Sources
Personnels	Ce qui tient à la personne et au ménage	sexe et âge, savoirs pastoraux transmis hors du système scolaire	Robeyns (2005) ; Krätli (2015)
Sociaux	Règles, normes et dispositifs publics	Détention effective de l'autorisation de transhumance (art. 24 de la loi n° 113-13), appartenance à une organisation professionnelle pastorale (art. 21 et 22), accès aux instances régionales prévues par la loi (comités régionaux des parcours, art. 19), recours effectif aux aides de l'État (art. 16), règles de mise en défens des parcours (art. 7 et 8), inscription au Registre social unifié (loi n° 72-18), règles d'usage des services publics (pièces exigées, calendrier scolaire, horaires de passage des équipes mobiles), normes de genre	Robeyns (2005) ; Loi n° 113-13
Environnementaux	Ce qui tient au milieu et aux infrastructures	État des parcours, existence et aménagement des couloirs de passage (art. 23 et 30), obstruction des couloirs (art. 40), exposition aux épisodes de sécheresse	Snaibi et al. (2021) ; UNCCD (2024)

Source : élaboration des auteurs.

L'adaptation ne change pas les trois catégories de Robeyns. Elle montre en revanche le rôle central de la mobilité. Se déplacer est un fonctionnement, et la liberté de le faire est la capabilité correspondante. C'est cette liberté qui conditionne l'usage des autres ressources : le savoir d'un nomade ne sert à produire que si le troupeau atteint le parcours, une autorisation ne sert à rien si le couloir est bloqué, et un point d'eau ne compte que s'il est atteignable au bon moment du cycle de transhumance. Cette liberté dépend elle-même des facteurs de conversion, comme l'autorisation de transhumance ou l'état des couloirs. On peut enfin y voir, avec de Haas et Rodríguez (2010), la capabilité de décider où vivre. Dans ce cas, le ménage n'est pas privé parce qu'il se déplace, mais parce que sa mobilité est contrainte ou devenue impossible. Cette lecture reste à tester sur le terrain.

Ce rôle a une conséquence directe pour la mesure à venir. La méthode Alkire-Foster mesure surtout des fonctionnements, c'est-à-dire ce que le ménage parvient à faire, et ceux-ci servent d'approximation des capabilités (Alkire et al., 2015). Les facteurs de conversion, eux, ne sont pas ce que l'on mesure. Ils expliquent pourquoi un ménage ne parvient pas à faire ce que ses ressources devraient lui permettre. Les compter comme des privations reviendrait à mesurer ce que l'on cherche à expliquer. Pour la même raison, la mobilité n'est pas comptée d'avance comme une privation, puisque ce qui compte est la liberté de se déplacer, non le déplacement lui-même. De même, une difficulté d'accès n'est pas en elle-même une privation : elle peut tenir à une contrainte du mode de vie, que les facteurs de conversion doivent expliquer, ou signaler une vulnérabilité. Dans la mesure nationale, un ménage dont la part de privations est comprise entre 20% et 33% est ainsi dit vulnérable sans être pauvre (HCP, 2025). La typologie sert donc à expliquer la privation observée, et non à la mesurer. Cet apport tient ainsi à trois éléments : des éléments observables propres à la vie nomade, rattachés à la loi n° 113-13, le rôle central de la mobilité dans la conversion des ressources, et la séparation entre ce que la mesure doit évaluer et ce qui doit l'expliquer. Ce cadre reste à tester par l'enquête de terrain.

Cette typologie trouve aussi un appui empirique. Snaibi, Mezrhab, Sy et Morton (2021) analysent, sur les hauts plateaux de l'Oriental, les stratégies d'adaptation des éleveurs au changement climatique. Ils établissent que les plus aisés adoptent une gamme de stratégies plus large, tandis que les plus pauvres se rabattent sur des options moins avantageuses, tel le travail journalier.

Leurs résultats montrent que le recours à ces pratiques varie selon l'équipement, l'instruction, la taille du ménage, celle du troupeau, la formation, la perception du changement climatique

et le milieu agroécologique. Les auteurs n'interprètent pas cette liste dans ce cadre. Une bonne partie de ces déterminants relève pourtant des facteurs de conversion, personnels, sociaux et environnementaux. L'équipement et la taille du troupeau sont plutôt des ressources, et la taille du ménage une caractéristique démographique, qu'il faudra contrôler dans l'analyse.

6. Délimiter la population : nomade, semi-nomade, transhumant, pasteur

Trois registres de définition coexistent dans le cas marocain sans se recouvrir : un registre statistique, un registre juridique et un registre analytique. Leur confrontation commande le périmètre de la population enquêtée.

6.1. Trois registres de définition

Le premier registre est statistique. Le Haut-Commissariat au Plan (2024) appelle nomades les ménages qui se déplacent en permanence et vivent uniquement de l'élevage. Les semi-nomades entrent dans la même catégorie : ces ménages vivent en nomades, sans résidence fixe, mais cultivent la terre une partie de l'année. La définition s'appuie sur trois éléments. Il y a d'abord l'activité principale, l'élevage, l'agriculture saisonnière étant acceptée pour les semi-nomades. S'y ajoutent une mobilité qui dure toute l'année et l'absence de résidence fixe. L'unité retenue est le ménage.

Le deuxième registre est juridique : l'article 2 de la loi n° 113-13 définit la transhumance pastorale par le déplacement des troupeaux hors de leur espace habituel de parcours, pour trouver pâturages et points d'eau. L'unité n'est plus le ménage mais le troupeau, et la notion d'espace habituel suppose un point d'attache, que la définition statistique exclut.

Le troisième registre est analytique : la littérature internationale raisonne en termes de pastoralisme. Ce qui définit un système pastoral n'est pas la mobilité du groupe humain, mais la dépendance du troupeau aux ressources naturelles (Sandford, 1983). La notion est donc plus large et englobe des systèmes sédentarisés, y compris ceux qui reposent sur des dispositifs collectifs de type agdal (Radi, Chougrani & Behnassi, 2025).

6.2. Définition opératoire retenue

La définition du Haut-Commissariat au Plan est retenue comme définition de référence. Elle est la seule à fournir à la fois un effectif et une méthode d'énumération, et elle porte sur le ménage, unité d'observation retenue ici pour la mesure Alkire-Foster. Ce choix est courant dans les mesures fondées sur l'approche de Sen, y compris dans l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle (Alkire et al., 2015). Il reste compatible avec l'individualisme éthique de

l'approche, pourvu que la situation de chaque membre du ménage demeure observée (Robeyns, 2005).

La population étudiée est celle des ménages nomades définis par le HCP, y compris les semi-nomades. Trois critères complémentaires permettent d'en préciser le contour : le ménage se déplace habituellement avec son troupeau, même s'il n'a pas pu se déplacer lors de la dernière campagne, il possède tout ou partie de ce troupeau ou en assure la garde, et il tire l'essentiel de son revenu, autoconsommation comprise, d'un bétail nourri sur les parcours naturels (Sandford, 1983).

7. Diagnostic de la littérature et obstacles à la mesure

7.1. Une triple lacune

Le criblage du corpus de la revue systématique (section 1.2) porte sur trois plans : définitions mobilisées, méthodes employées, terrains couverts. Il fait apparaître une triple lacune : méthodologique, théorique et empirique. Sur les définitions, l'approche par les capabilités est mobilisée par 41 références sur 103, soit 39,8%, un poids qui reflète aussi la construction du corpus. Sur les méthodes, la méthodologie Alkire-Foster domine parmi les 40 références dont la méthode de mesure est codée, avec 22 d'entre elles, soit 55,0%. L'outil est éprouvé et sert de référence à l'indice mondial (OPHI & PNUD, 2025). Le problème relève donc de l'adaptation plutôt que de la méthode : aucune référence n'associe une mesure de ce type aux nomades marocains, et les applications recensées à des populations pastorales d'autres pays l'adaptent rarement à la mobilité. Trois références seulement appliquent la méthode Alkire-Foster à des populations pastorales : en Éthiopie (Dika, Tolossa & Eyana, 2021), en Chine (Yang, Paudel, Zhuang & Jiang, 2019) et en Iran (Yousefi, Asadi-Khoob & Afshari, 2013). Seule la dernière porte sur des nomades au sens strict, et elle mesure la pauvreté par tribu, non par ménage. Sur les terrains, les travaux sur le nomadisme sont nombreux (anthropologie, sociologie rurale, géographie), dont quinze portant exclusivement sur le Maroc, mais aucune des mesures de la pauvreté multidimensionnelle au Maroc présentes dans le corpus ne traite les nomades comme une population distincte. Enfin, les études qualitatives du corpus décrivent les facteurs de conversion propres aux éleveurs mobiles sans les modéliser ni les mesurer.

Les travaux menés en Afrique de l'Est auprès d'éleveurs nomades critiquent les mesures habituelles de la pauvreté (Little et al., 2008) ou établissent un seuil critique de taille du troupeau (Lybbert et al., 2004), mais aucun ne propose une mesure de type Alkire-Foster adaptée à la mobilité.

Un précédent établit néanmoins la faisabilité d'une adaptation de ce type. Admasu, Alkire, Ekhator-Mobayode, Kovesdi, Santamaria et Scharlin-Pettee (2021) construisent, pour cinq pays d'Afrique subsaharienne, un indice de type Alkire-Foster ajusté aux populations déplacées de force. Trois de leurs choix intéressent directement la présente recherche. Le premier est l'ajout d'une dimension de sécurité financière, dont l'indicateur d'identification légale enregistre l'impossibilité d'accéder à un droit faute de la pièce qui l'ouvre. La présente recherche traite autrement une situation de même nature, l'autorisation de transhumance : elle la considère comme un facteur de conversion social, et non comme une privation. Le deuxième est le réajustement argumenté des seuils, l'eau potable étant redéfinie à plus de vingt minutes aller-retour et le seuil de pauvreté k porté à 50%. Le troisième appelle à la prudence, car leur indicateur de logement compte comme non améliorées les habitations traditionnelles des camps, comme les tukuls au Soudan. Deux de leurs résultats soutiennent l'argumentation de la section 4 : de nombreuses enquêtes ménages excluent ces populations de leur base de sondage, et les deux mesures, monétaire et multidimensionnelle, n'identifient pas les mêmes ménages, la part de la population classée de la même manière variant de 65% en Éthiopie à 28% dans le nord-est du Nigeria.

7.2. Trois obstacles à la mesure

L'absence de mesure s'explique par trois obstacles, et chacun appelle une réponse. Le premier est empirique : à notre connaissance, aucune étude marocaine de pauvreté multidimensionnelle ne couvre les ménages nomades, population de faible effectif, dispersée, difficile à atteindre par les enquêtes auprès des ménages et dont la délimitation statistique ne coïncide pas exactement avec l'objet de la recherche (section 6). La réponse est la collecte de données primaires, qui suppose l'enquête de terrain. Le deuxième est méthodologique et tient à l'adaptation de la méthode: à notre connaissance, la méthode Alkire-Foster n'a été ajustée à la mobilité nomade qu'en partie, et à l'échelle des tribus (Yousefi et al., 2013), et ses indicateurs de conditions de vie, conçus pour un logement fixe, enregistrent comme privation ce qui relève du mode d'habitat. La réponse est l'adaptation de la grille d'indicateurs. Le troisième est théorique : les facteurs de conversion propres au nomadisme n'ont pas, à notre connaissance, été modélisés. La réponse est la typologie de la section 5. Seule cette dernière réponse relève du présent article. Les deux autres relèvent de la suite de la recherche, que ce cadre doit guider.

8. Implications managériales et territoriales

Une recherche en sciences de gestion se juge à ce que son résultat permet de décider. La typologie peut servir avant même que l'indice soit calculé. La plupart de ses facteurs sociaux et environnementaux renvoient à un article de la loi n° 113-13, donc à une instance chargée de l'appliquer : l'autorisation de transhumance (art. 24), les couloirs de passage (art. 23, 26, 30 et 40) et les aides de l'État (art. 16). D'autres relèvent de la gestion courante des services publics, comme l'inscription au Registre social unifié (Royaume du Maroc, 2020) ou les règles d'usage des écoles et des centres de santé. La typologie indique ainsi aux responsables les leviers possibles d'une action. Cet usage est d'abord régional, puisque plus de 76% des nomades vivent en Drâa-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun (Elmourtaji, 2026). Les destinataires existent déjà : par exemple, les instances créées par la loi n° 113-13 (Commission nationale et comités régionaux des parcours) et les organisations professionnelles.

Le ciblage des interventions devient plus précis, car la typologie sépare ce qui tient au ménage (facteurs personnels), ce qui tient aux règles et aux dispositifs publics (facteurs sociaux) et ce qui tient au milieu et aux infrastructures (facteurs environnementaux). Les deux dernières catégories relèvent directement de l'action publique. Une fois l'indice construit, le lien entre ces facteurs et la privation observée indiquera où agir en priorité. L'instrument de mesure deviendra alors un objet de gestion, qui aide à hiérarchiser les actions en plus de décrire une situation.

Cette lecture rejoint les travaux sur les outils de gestion, qui ne se bornent pas à représenter une situation mais orientent l'action de ceux qui les utilisent (Chiapello & Gilbert, 2013 ; Moisdon, 1997). Dans le champ public, un indicateur est aussi un instrument d'action publique. Il n'est pas neutre, car il détermine ce qui est vu, donc ce qui sera traité (Lascoumes & Le Galès, 2004). Enfin, calculé à intervalles réguliers, l'indice à construire pourrait servir d'indicateur de résultat dans une logique de mesure de la performance publique (Bouckaert & Halligan, 2008) et permettrait aux instances régionales de suivre l'effet de leurs interventions sur les ménages nomades.

Conclusion

Sans mesurer encore la pauvreté des nomades marocains, cet article propose un cadre dans lequel elle peut l'être. L'approche monétaire ne voit pas ce qui compte dans la vie nomade : un troupeau qui se vend difficilement, une grande part de consommation tirée de ses propres produits, l'accès à des terres et à des points d'eau partagés, et le déplacement. Or ce que l'on mesure décide de ce que l'action publique peut voir et corriger.

L'article propose d'abord une liste des facteurs qui aident ou empêchent les ménages nomades de tirer parti de ce qu'ils possèdent. La mobilité y occupe une place centrale, car la liberté de se déplacer conditionne l'effet de tous les autres facteurs. Son rôle effectif reste toutefois à établir sur le terrain.. L'article montre ensuite que ces facteurs ne doivent pas être comptés comme des privations : ils servent à expliquer la privation mesurée. Pour les responsables des institutions concernées, cette typologie indique les leviers possibles d'une action.

À la question de départ, l'article répond ainsi : l'approche monétaire ne permet pas, dans une large mesure, de mesurer la pauvreté multidimensionnelle des nomades, ni, à elle seule, de l'expliquer, car elle regarde seulement le revenu ou la dépense, alors que leur vie repose sur le troupeau, la consommation de leurs propres produits, l'usage de terres collectives et le déplacement. L'approche par les capabilités permet de dépasser cette limite : la méthode Alkire-Foster mesure les privations, et les facteurs de conversion permettent de les expliquer.

La principale limite de cet article est qu'il reste théorique. Il propose un cadre et une typologie, mais ne les a pas encore testés sur le terrain, et l'indice reste à construire. La prochaine étape sera donc une enquête de terrain, qui permettra de construire et de calculer l'indice. Enfin, comme la plupart des mesures fondées sur l'approche de Sen, l'indice à construire saisira ce que les ménages ont pu faire plutôt que l'ensemble de leurs possibilités, et le ménage, retenu comme unité, ne montrera les écarts entre ses membres que pour les indicateurs relevés personne par personne, comme la scolarisation. Les données démographiques sur les nomades reposent en outre sur une seule exploitation du recensement de 2024 (Elmourtaji, 2026), en attendant une publication du HCP consacrée à cette population.

Cette enquête comportera d'abord une phase qualitative exploratoire, par guide d'entretien, pour identifier avec les ménages les dimensions à retenir, puis un questionnaire administré aux ménages nomades, pour construire l'indice et tester le rôle des facteurs de conversion dans la privation observée. D'autres questions restent ouvertes, notamment la mesure des écarts au sein du ménage et le suivi de l'indice dans le temps par les instances concernées.

BIBLIOGRAPHIE

Admasu, Y., Alkire, S., Ekhator-Mobayode, U. E., Kovesdi, F., Santamaria, J., & Scharlin-Pettee, S. (2021). *A multi-country analysis of multidimensional poverty in contexts of forced displacement* (Policy Research Working Paper n° 9826). World Bank. Repris comme OPHI Working Paper n° 140.

Alkire, S., & Foster, J. (2008). *Counting and Multidimensional Poverty Measurement*. OPHI Working Paper 7, University of Oxford.

Alkire, S., & Foster, J. (2011). Counting and multidimensional poverty measurement. *Journal of Public Economics, 95*(7-8), 476-487. https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2010.11.006

Alkire, S., Foster, J., Seth, S., Santos, M. E., Roche, J. M., & Ballon, P. (2015). *Multidimensional Poverty Measurement and Analysis*. Oxford : Oxford University Press. https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199689491.001.0001

Assemblée générale des Nations unies (2022). *Résolution A/RES/76/253 proclamant 2026 Année internationale des parcours et des pasteurs, adoptée le 15 mars 2022*.

Bentham, J. (1789). *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*. London : T. Payne and Son.

Booth, C. (1889-1903). *Life and Labour of the People in London*. London : Macmillan.

Bouckaert, G., & Halligan, J. (2008). *Managing Performance: International Comparisons*. London : Routledge.

Chiapello, È., & Gilbert, P. (2013). *Sociologie des outils de gestion : introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*. Paris : La Découverte.

de Haas, H., & Rodríguez, F. (2010). Mobility and human development: Introduction. *Journal of Human Development and Capabilities, 11*(2), 177-184. https://doi.org/10.1080/19452821003696798

Deaton, A. (1997). *The Analysis of Household Surveys: A Microeconometric Approach to Development Policy*. Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press.

Dika, G., Tolossa, D., & Eyana, S. M. (2021). Multidimensional poverty of pastoralists and implications for policy in Boorana rangeland system, Southern Ethiopia. *World Development Perspectives, 21*, 100293. https://doi.org/10.1016/j.wdp.2021.100293

Direction régionale du Plan de Marrakech-Safi (2025). *Dynamique de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 : Région de Marrakech-Safi*. Haut-Commissariat au Plan, novembre 2025.

Direction régionale du Plan de Rabat-Salé-Kénitra (2025). *Note sur la dynamique de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024*. Haut-Commissariat au Plan, octobre 2025.

Dworkin, R. (1981a). What is equality? Part 1: Equality of welfare. *Philosophy & Public Affairs, 10*(3), 185-246.

Dworkin, R. (1981b). What is equality? Part 2: Equality of resources. *Philosophy & Public Affairs, 10*(4), 283-345.

Elmourtaji, B. (2026). Le déclin accéléré du nomadisme pastoral au Maroc : Analyse spatio-temporelle et socio-démographique des données du RGPH 2024. *Espace Géographique et Société Marocaine*, (108), 183-205. https://revues.imist.ma/index.php/EGSM/article/view/65875

Fafchamps, M., Udry, C., & Czukas, K. (1998). Drought and saving in West Africa: are livestock a buffer stock? *Journal of Development Economics, 55*(2), 273-305. https://doi.org/10.1016/S0304-3878(98)00037-6

FAO (2025). *FAO launches the International Year of Rangelands and Pastoralists 2026 to strengthen these ecosystems and support the people who sustain them*. Rome : FAO, communiqué du 2 décembre 2025. https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-launches-the-international-year-of-rangelands-and-pastoralists-2026-to-strengthen-these-ecosystems-and-support-the-people-who-sustain-them/en

Foster, J., Greer, J., & Thorbecke, E. (1984). A class of decomposable poverty measures. *Econometrica, 52*(3), 761-766. https://doi.org/10.2307/1913475

Freeman, R. E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Boston, MA : Pitman.

Galbraith, J. K. (1979). *The Nature of Mass Poverty*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Haut-Commissariat au Plan [HCP] (2016). *La population nomade au Maroc d'après les données du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014*. Rabat : HCP. https://www.hcp.ma/La-population-nomade-au-Maroc-d-apres-les-donnees-du-Recensement-General-de-la-Population-et-de-l-Habitat-de-2014_a1800.html

Haut-Commissariat au Plan [HCP] (2024). *Informations essentielles sur le recensement général de la population et de l'habitat 2024*. Rabat, 29 août 2024. Consulté le 15 septembre 2026 à l'adresse https://www.hcp.ma/Informations-essentielles-sur-le-recensement-general-de-la-population-et-de-l-habitat-2024_a3933.html

Haut-Commissariat au Plan [HCP] (2025). *Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle : paysage territorial et dynamique*. Rabat, mai 2025.

Jaakkola, E. (2020). Designing conceptual articles: four approaches. *AMS Review, 10*(1-2), 18-26. https://doi.org/10.1007/s13162-020-00161-0

Krätli, S. (2015). *Valuing Variability: New Perspectives on Climate Resilient Drylands Development*. London : International Institute for Environment and Development (IIED).

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (dir.) (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de Sciences Po.

Little, P. D., McPeak, J., Barrett, C. B., & Kristjanson, P. (2008). Challenging orthodoxies: understanding poverty in pastoral areas of East Africa. *Development and Change, 39*(4), 587-611. https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2008.00497.x

Lybbert, T. J., Barrett, C. B., Desta, S., & Coppock, D. L. (2004). Stochastic wealth dynamics and risk management among a poor population. *The Economic Journal, 114*(498), 750-777. https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.2004.00242.x

Mill, J. S. (1863). *Utilitarianism*. London : Parker, Son and Bourn.

Moisdon, J.-C. (dir.) (1997). *Du mode d'existence des outils de gestion*. Paris : Seli Arslan.

Niamir-Fuller, M. (dir.) (1999). *Managing Mobility in African Rangelands: The Legitimization of Transhumance*. London : Intermediate Technology Publications.

North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge : Cambridge University Press.

Nussbaum, M. C. (2000). *Women and Human Development: The Capabilities Approach*. Cambridge : Cambridge University Press.

Nussbaum, M. C. (2011). *Creating Capabilities: The Human Development Approach*. Cambridge, MA : Belknap Press of Harvard University Press.

Observatoire national du développement humain [ONDH] (2021). *Dynamiques des niveaux de vie et de la pauvreté au Maroc : une analyse longitudinale*. Rabat.

OPHI & PNUD (2025). *Global Multidimensional Poverty Index 2025, Overlapping Hardships: Poverty and Climate Hazards*. Oxford Poverty and Human Development Initiative, University of Oxford, et Programme des Nations unies pour le développement, New York.

Organisation internationale du travail [OIT] (1976). *Employment, Growth and Basic Needs: A One-World Problem*. Genève : Bureau international du travail.

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press.

Page, M. J., McKenzie, J. E., Bossuyt, P. M., Boutron, I., Hoffmann, T. C., Mulrow, C. D., et al. (2021). The PRISMA 2020 statement: an updated guideline for reporting systematic reviews. *BMJ, 372*, n71. https://doi.org/10.1136/bmj.n71

Pigou, A. C. (1920). *The Economics of Welfare*. London : Macmillan.

Radi, A., Chougrani, E., & Behnassi, M. (2025). The Agdal Management System in the High Atlas, Morocco, Between the Sustainability Imperative and the Tragedy of the Commons. Dans M. Behnassi et al. (dir.), *Food Systems and Biodiversity in the Context of Environmental and Climate Risks* (p. 519-540). Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-89167-0_19

Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Robeyns, I. (2005). The capability approach: a theoretical survey. *Journal of Human Development, 6*(1), 93-117. https://doi.org/10.1080/146498805200034266

Robeyns, I. (2017). *Wellbeing, Freedom and Social Justice: The Capability Approach Re-Examined*. Cambridge : Open Book Publishers. https://doi.org/10.11647/OBP.0130

Rossi, P. H., Lipsey, M. W., & Freeman, H. E. (2004). *Evaluation: A Systematic Approach* (7e éd.). Thousand Oaks, CA : Sage.

Rowntree, B. S. (1901). *Poverty: A Study of Town Life*. London : Macmillan.

Royaume du Maroc (2016). Loi n° 113-13 relative à la transhumance pastorale, à l'aménagement et à la gestion des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux, promulguée par le dahir n° 1-16-53 du 19 rejeb 1437 (27 avril 2016).

Royaume du Maroc (2020). Loi n° 72-18 relative au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence nationale des registres, promulguée par le dahir n° 1-20-77 du 8 août 2020.

Penrose, E. T. (1959). *The Theory of the Growth of the Firm*. Oxford : Basil Blackwell.

Sandford, S. (1983). *Management of Pastoral Development in the Third World*. Chichester : Wiley.

Scoones, I. (dir.) (1995). *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*. London : Intermediate Technology Publications.

Sen, A. (1976). Poverty: an ordinal approach to measurement. *Econometrica, 44*(2), 219-231. https://doi.org/10.2307/1912718

Sen, A. (1980). Equality of What? Dans S. McMurrin (dir.), *The Tanner Lectures on Human Values* (vol. 1). Cambridge University Press. [Conférence prononcée en 1979 et publiée en 1980.]

Sen, A. (1985). *Commodities and Capabilities*. Amsterdam : North-Holland.

Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Oxford : Oxford University Press.

Snaibi, W., Mezrhab, A., Sy, O., & Morton, J. F. (2021). Perception and adaptation of pastoralists to climate variability and change in Morocco's arid rangelands. *Heliyon, 7*(11), e08434. https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2021.e08434

Stewart, F. (1985). *Planning to Meet Basic Needs*. London : Macmillan.

Streeten, P., Burki, S. J., ul Haq, M., Hicks, N., & Stewart, F. (1981). *First Things First: Meeting Basic Human Needs in Developing Countries*. New York, NY : Oxford University Press.

Thiétart, R.-A. et coll. (2025). *Méthodes de recherche en management* (5e éd.). Paris : Dunod. https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2025.01

Toth, R. (2015). Traps and thresholds in pastoralist mobility. *American Journal of Agricultural Economics, 97*(1), 315-332. https://doi.org/10.1093/ajae/aau064

Townsend, P. (1979). *Poverty in the United Kingdom*. Harmondsworth : Penguin.

UNCCD (2024). *Global Land Outlook Thematic Report on Rangelands and Pastoralists*. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Bonn.

Yousefi, A., Asadi-Khoob, H., & Afshari, M. (2013). The measurement of multidimensional poverty in Iran nomads. *Agricultural Economics (Iran), 7*(2), 47-67 (en persan).

Yang, F., Paudel, K., Zhuang, T., & Jiang, Y. (2019). Multidimensional poverty of the ethnic Tibetan farm and herder households in Gansu Province, China. *Ciência Rural, 49*(8), e20180559. https://doi.org/10.1590/0103-8478cr20180559